

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5833
27 juillet 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE, LE 21 JUILLET 1964, AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM

En référence au document No S/5770 du 17 juin 1964, auquel était jointe la lettre de S. E. M. Voeunsai Sonn, représentant permanent du Cambodge aux Nations Unies, concernant l'incident survenu le 13 juin 1964 à Krek (Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham), j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence ce qui suit :

1. A la suite de la protestation cambodgienne selon laquelle un avion à réaction vietnamien aurait survolé le 13 juin 1964 et à deux reprises le poste de police de Krek (Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham), le Haut Commandement des forces armées de la République du Viet-Nam a aussitôt procédé à une enquête minutieuse aux fins de vérifier la véracité de l'accusation et, éventuellement, de prendre des mesures appropriées à l'encontre des responsables.

Cette enquête menée en bonne et due forme a établi qu'aucun appareil de l'armée de l'air vietnamien n'avait opéré dans la région frontalière limitrophe du district cambodgien de Thbaung Khmum, à la date susmentionnée.

2. Le Haut Commandement des FARVN a toujours pris des précautions pour éviter ces incidents de nature à nuire au rapprochement des deux peuples ainsi qu'à la normalisation des relations entre les deux pays. Depuis que le procès a été porté devant le Conseil de sécurité, les autorités responsables vietnamiennes, plus que d'habitude, attachent particulièrement du prix à l'observance de ces instructions.

3. C'est animé de ce même esprit constructif et conciliant que le Gouvernement de la République a évité toute récrimination violente dans la correspondance destinée au Cambodge et relative à de nombreux cas de violation de l'espace aérien ou du territoire vietnamien survenus au cours de ces dernières semaines.

Ces bonnes dispositions ont également déterminé les autorités vietnamiennes à s'abstenir de porter à la haute connaissance du Conseil de sécurité ces nouveaux incidents de frontière, enregistrés par dizaines, et qu'elles considèrent cependant comme inopportuns en raison du climat de détente que cette haute instance internationale cherche à créer entre nos deux pays.

Je serai obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire communiquer les paragraphes - ou certains des paragraphes - ci-dessus libellés, aux autres membres du Conseil sous la même forme que le document cambodgien en question.

Je saisis l'occasion, etc.

(Signé) PHAN-HUY-QUAT

